



AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉCOLE DE DROIT ET DE MANAGEMENT DE PARIS
PANTHÉON-ASSAS SORBONNE UNIVERSITÉS

LES PERSPECTIVES DE TRANSPOSITION DES DIRECTIVES (UE) 2019/790 (DROIT D'AUTEUR) ET (UE) 2019/789 (CÂBLE-SATELLITE)

LUNDI 10 FÉVRIER 2020
AU PALAIS DU LUXEMBOURG



École de Droit et de Management de Paris
Panthéon-Assas Sorbonne Universités
La référence en Droit des Affaires et Management-Gestion

Institut 
STANISLAS
DE BOUFFLERS

MATINÉE SOUS LA PRÉSIDENTENCE D'ALAIN GIRARDET

Conseiller à la première Chambre civile de la Cour de cassation

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h00 Propos introductifs

Monsieur Xavier PRÈS

Avocat à la Cour (De Gaulle Fleurance & Associés) – Docteur en droit

LES PERSPECTIVES DE TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE (UE) 2019/790 (« DROIT D'AUTEUR »)

LES EXCEPTIONS (art. 3 à 7, 14, 16 et 25 de la directive)

9h15 Les modifications nécessaires pour une transposition

Monsieur Xavier PRÈS

Avocat à la Cour (De Gaulle Fleurance & Associés) – Docteur en droit

9h30 Vers une refonte de l'article L. 112-5 du code de la propriété intellectuelle ?

Monsieur Jean-Michel BRUGUIÈRE

Professeur agrégé des Facultés de Droit, Université de Grenoble-Alpes

Avocat of counsel (Deprez Guignot Associés, DDG)

9h45 Débat

10h00 PAUSE

LES ENJEUX DE LA TRANSPOSITION

10h30 Les enjeux industriels de la transposition

Monsieur Philippe COEN

Secrétaire général de l'Union des fabricants (Unifab)

10h50 Les enjeux politiques de la transposition

Monsieur Jean-Marie CAVADA

Ancien Député européen – Président du mouvement Génération citoyens (GC)

11h10 Débat

LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET LES PLATEFORMES

11h30 Les solutions du projet de loi

Ministère de la Culture

Bureau de la propriété intellectuelle

11h45 Appréciation critique des propositions

Monsieur Guillaume HENRY

Avocat à la Cour (Szleper | Henry Avocats) – Docteur en Droit

Monsieur Christophe ALLEAUME

Professeur agrégé des Facultés de Droit, Université de Caen

12h00 Débat

12h15 Une vision européenne globale de la directive

Monsieur Antoon QUAEDVLIEG

Professeur de Droit, Université de Nimègue (Pays-Bas)

12h45 DÉJEUNER

APRÈS-MIDI SOUS LA PRÉSIDENTENCE D'ANTOON QUAEDVLIEG

Professeur de Droit, Université de Nimègue (Pays-Bas)

UN DROIT DES CONTRATS DE L'UNION EUROPÉENNE (art. 18 à 23 de la Directive)

- 14h00 Réflexions sur la transposition
| Monsieur Côme CHAZAL
| Responsable Juridique des Affaires Internationales (Federation Entertainment)
- 14h25 Les modifications nécessaires pour une transposition
| Monsieur Alphonse BERNARD
| Élève-avocat – Docteur en Droit
- 14h50 Vers une réforme du droit français des contrats de propriété littéraire et artistique ?
| Madame Agnès LUCAS-SCHLOETTER
| Professeur à l'Université Ludwig-Maximilian de Munich
- 15h15 Débat
- 15h30 PAUSE

LES OEUVRES ET LES AUTRES OBJETS PROTÉGÉS INDISPONIBLES DANS LE COMMERCE

- 16h00 Les conditions de la transposition
| Madame Sylvie NERISSON
| Maître de conférences, Université de Bordeaux-Montaigne, IRDAP
- 16h20 Les évolutions possibles du code de la propriété intellectuelle
| Monsieur Nicolas BINCTIN
| Professeur agrégé des Facultés de Droit, Université de Poitiers, CECOJI
- 16h40 Appréciation des enjeux pour la gestion collective
| Madame Florence-Marie PIRIOU
| Secrétaire générale, SOFIA
- 17h00 Débat

LES PERSPECTIVES DE TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE (UE) 2019/789

(« CÂBLE-SATELLITE »)

- 17h20 La réforme de la directive « câble-satellite »
| Monsieur Julien GROSSLERNER
| Avocat à la Cour (Associé chez DTMV)
| Monsieur Soufiane CHAABANE
| Juriste contenus et nouveaux médias (Orange)
- 18h00 Mots de conclusion
| Monsieur Nicolas BINCTIN
| Professeur agrégé des Facultés de Droit, Université de Poitiers, CECOJI
- 18h30 COCKTAIL



Ce colloque vous est proposé par l'**Institut Stanislas de Boufflers**.

Il est sponsorisé par l'**École de Droit et de Management de Paris
Panthéon-Assas Sorbonne Universités**.

La Commission "Droit d'auteur" de l'Institut Stanislas de Boufflers présente ses propositions de transposition des directives (UE) 2019/790 (droit d'auteur) et (UE) 2019/789 (câble-satellite). Le groupe s'est donné pour objectif de formuler des propositions de réflexion afin de contribuer à la préparation la transposition en droit interne, laissant les contributeurs libres dans leur champ respectif de travail dans le cadre du projet, de formuler ces propositions. L'ambition est non pas de reprendre les débats liés aux directives mais de rechercher comment, à la lumière de différentes sensibilités, les textes trouveront leur place en droit français.

Ce programme a été préparé par un Comité scientifique composé de
Nicolas BINCTIN et Xavier PRÈS

TARIFS

(Participation aux frais, dont déjeuner & cocktail) :

Tarif non membre : **195 €**

Tarif membre de l'Institut : **95€**

Tarif étudiant (membre de l'Institut) : **gratuit**

(sous réserve des places disponibles)

Entrée au 15 Rue de Vaugirard, 75006 Paris
sur présentation d'une pièce d'identité.

Inscriptions avant le **7 février 2020**.

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

benjaminmolletvievieville@institutboufflers.org

Cette conférence est validée au titre de la formation continue obligatoire des avocats, CPI et magistrats.